Pôle Précarité Insertion
APPARTé

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

SEA 35 – Pôle Précarité Insertion – Rue de la Barbotière - 35000 RENNES

Tél : 02 99 27 50 60 – Mail pole.precarite-insertion@sea35.org – Site www.sea35.org

TABLE DES MATIERES

1. LE POLE PRECARITE INSERTION 3

1.1 UN POLE AU SERVICE DES PERSONNES EN GRANDE PRECARITE ET/OU DETRESSE SOCIALE 3

1.2 : DES ORIENTATIONS ASSOCIATIVES, UNE TRADUCTION COMPLETE AU SEIN DU POLE 3

1.3 L'ORGANIGRAMME : 57 PROFESSIONNELS 5

2. LE DISPOSITIF « APPARTe » 5

2.1 LA MISSION : METTRE A L'ABRI, EVALUER, SOUTENIR, ACCOMPAGNER, ORIENTER 5

2.2 LE PUBLIC : LORSQUE LE PROJET DE SORTIE EST AMORCE 5

2.3 LE FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF : UN ACCOMPAGNEMENT DE TERRAIN 5

3. L'ACTIVITE DE L'ANNEE 2022 6

3.1 La Population 7

3.2 L'activité du dispositif 9

4. LES POINTS FORTS du dispositif 13

5. LES LIMITES DE NOS ACTIONS 14

6. CONCLUSION ET PERSPECTIVES POUR 2023 15

ANNEXES 16

1. LE POLE PRECARITE INSERTION

1.1 UN POLE AU SERVICE DES PERSONNES EN GRANDE PRECARITE ET/OU DETRESSE SOCIALE

Le Pôle Précarité Insertion (PPI) est l'un des trois pôles[1] de l'Association SEA 35 (Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte en Ille et Vilaine). Créé en 2005, il s'adresse aux personnes sans-abri, en situation de grande précarité et/ou de détresse sociale, et vise l'inclusion[2].

Ses missions sont centrées sur **l'accueil et l'hébergement d'urgence, l'évaluation, l'information, l'orientation, la coordination et l'observation sociale.** Elles visent **un accès aux droits** : domiciliation, premières nécessités, ressources, santé, logement, hébergement, emploi…

Le PPI se réfère aux dispositions légales et réglementaires, aux orientations du schéma départemental AHI (Accueil Hébergement Insertion) et du SIAO 35 (service Intégré d'Accueil et d'Orientation).

PRESENTATION DES DISPOSITIFS

- LA CAO (Coordination Accueil Orientation) - Antenne SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation)
- SKOAZELL (instructions d'aides financières et orientations)
- L'EDD (Élection de Domicile et distribution de courriers)
- PUZZLE (Accueil de Jour à destination de personnes majeures)
- LE POINT SANTE
- HEOL (Accueil de jour à destination des familles et femmes isolées)
- APPARTE (Hébergement d'Urgence en diffus) de 39 places
- LOJI - Logement Jeunes en Insertion (logement/hébergement et accompagnement social) de 17 places
- ADEL (Accompagnement vers et Dans le Logement) de 28 places
- COORUS - Coordination de l'Urgence Sociale (hébergement et accompagnement sociale) de 75 places

LOCALISATION GEOGRAPHIQUE

Le PPI héberge ses dispositifs sur 3 sites à Rennes :

- La CAO – Antenne SIAO, SKOAZELL, l'EDD, PUZZLE, le POINT SANTE, Ainsi que les bureaux d'APPARTE, LOJI, ADEL et COORUS, — RUE DE LA BARBOTIERE
- HEOL — RUE MONSEIGNEUR MOUEZY

Les 4 dispositifs en diffus rayonnent sur Rennes et Rennes Métropole.

1.2 : DES ORIENTATIONS ASSOCIATIVES, UNE TRADUCTION COMPLETE AU SEIN DU POLE

Courant 2018, la SEA 35 a connu un changement de gouvernance et de nouvelles orientations. Celles-ci portent notamment **une dimension collaborative reposant sur les notions d'empowerment et de pair**

[1] Présentation des deux autres pôles (site internet) : https://06d2267f-cee7-44a1-bccd-adffb228f99a.filesusr.com/ugd/e757f5_d0b3314fef0645e391e628200b05661a.pdf

[2] « L'inclusion consiste à permettre à chaque citoyen, y compris aux plus défavorisés, de participer pleinement à la société » (« inclusion active », Commission Européenne, Emploi ; affaires sociales et inclusion – en ligne). La notion d'inclusion est fortement associée à celle de citoyenneté et de participation sociale.

aidance, pour les personnes accueillies, hébergées et accompagnées. Il s'agit de « *donner aux personnes une place au sein de l'association de par leur représentation et leur implication en tant que pair-aidant* » brèves SEA35 – septembre 2018, Philippe PORTEU de la MORANDIERE, Président de la SEA 35.

En 2019, La Direction Générale de la SEA 35 a également changé de visage avec l'arrivée de Monsieur Vincent MARCHAND en qualité de directeur général : à la dimension collaborative vient alors s'associer, par impulsion du conseil d'administration, **une volonté de développement** en réponse aux besoins évolutifs du territoire et en concordance avec **les valeurs humanistes de l'association**.

Le Pôle Précarité Insertion s'inscrit dans ces nouvelles dynamiques par :

- Une inscription dans la dynamique territoriale par l'inscription au sein :
  - du **GCSMS « Un chez soi d'abord »** en tant que membre fondateur (ouverture de 100 logements), aux côtés du CHGR, de l'AIVS et des associations Espoir 35 et APASE,
  - du projet d'ouverture d'un **Centre d'accueil inconditionnel en santé mentale**, aux côtés du Réseau Louis Guillou (RLG)
- La formalisation de « **temps d'actions collectives et collaboratives** » visant à répondre aux besoins des personnes, tout en leur donnant une place centrale et une capacité à agir : cafés citoyens, inscription dans une démarche citoyenne (visites de lieux culturels, sorties collectives, ateliers…) avec le soutien de volontaires en Service Civique.
- Un engagement à développer notre offre de services en réponse à l'évolution des besoins de la population par :
  - Une position volontariste de réponses à appel à projet et d'adaptation de l'offre de services dans le respect des valeurs associatives :
    - **2019** : Extension d'APPARTE,
    - **2020** : Délocalisation de l'ADJ HEOL et adaptation de l'ensemble de nos dispositifs en réponse au besoin de protection sanitaire [3] (diversification de nos modes d'intervention envers les publics, par le déploiement de permanences téléphoniques en complément des accueils physiques, ouverture en continu de nos structures collectives, accompagnement à distance),
    - **2021** : Finalisation des travaux de l'ADJ HEOL (espace enfants, sanitaires, laverie…), ajustement de notre activité Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL) du dispositif ADEL, optimisation de nos dispositifs CAO – Antenne SIAO et Skoazell, renforcement du dispositif EDD,
  - Une volonté d'établir une relation de confiance et une démarche de co-construction tant avec nos autorités de contrôle et de financement, que nos partenaires sur le territoire.

[3] Confrontée au virus « La Covid 19 » en mars 2020, la France a dû adapter ses fonctionnements en réponse aux règles sanitaires définies. La distance physique induit entre autres, une surface minimale par personne, nécessitant une réflexion quant à l'utilisation des locaux.

1.3 L'ORGANIGRAMME : 57 PROFESSIONNELS

Annexe

2. LE DISPOSITIF « APPARTE »

2.1 LA MISSION : METTRE A L'ABRI, EVALUER, SOUTENIR, ACCOMPAGNER, ORIENTER

APPARTé est un dispositif d'hébergement d'urgence en diffus (39 places sur 7 appartements). Il accueille en priorité des familles mais aussi des femmes seules.

APPARTé a pour missions de :

- **Mettre à l'abri** dans des logements (2 T5 et 5 T4) situés dans les quartiers Sud de Rennes. Les logements sont équipés de façon à accueillir dans les meilleures conditions possibles deux ménages en co-hébergement. Il est mis à disposition pour chaque famille : un frigo, une table et des chaises, linge de maison, vaisselle, literie, ou encore une TV. Certains équipements sont partagés tel que le lave-linge, la cuisinière, le micro-ondes…
- **Écouter, évaluer et proposer des orientations** vers les partenaires en fonction des besoins et demandes ;
- **Accompagner** vers l'accès aux droits, dans la gestion budgétaire, l'insertion professionnelle, la santé, les loisirs et la culture… ;
- **Soutenir la parentalité** ;
- **Accompagner vers l'accès à un hébergement stable ou logement autonome** : réévaluer le projet si besoin, aider à l'aménagement et accompagner le relais vers les partenaires.

2.2 LE PUBLIC : LORSQUE LE PROJET DE SORTIE EST AMORCE

APPARTé accueille des ménages, en priorité des familles (couples avec enfants, femmes avec enfants et hommes avec enfants) sans solution d'hébergement stable et adaptée et en difficultés sociales.

Afin d'assurer une certaine fluidité des places d'hébergement d'urgence, le projet de relogement des ménages orientés doit déjà être engagé (ex : validation de la demande du Relogement Social Prioritaire, validation par la Commission Technique d'Orientation de la demande de CHRS…).

Les ménages doivent avoir accès au droit commun, c'est-à-dire être de nationalité Française, disposer d'un titre de séjour ou être issus de l'Union Européenne, statuts ouvrant des droits.

2.3 LE FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF : UN ACCOMPAGNEMENT DE TERRAIN

APPARTé se situe dans le bâtiment du Pôle Précarité Insertion, rue de la Barbotière à Rennes.

Il est rattaché à la mission Hébergement - Logement (cf. annexe organigramme) sous la responsabilité de la direction du pôle et de la responsable de service.

Pour mener à bien ses missions, APPARTé est composé de trois travailleurs sociaux (une éducatrice spécialisée à 0.85% ETP, une technicienne de l'intervention sociale et familiale sur 1 ETP et une maîtresse de maison sur 1 ETP). Cette équipe est soutenue par l'intervention d'un agent technique polyvalent et d'une responsable de service. Ces deux derniers professionnels interviennent également sur d'autres dispositifs du PPI.

Les pratiques de la **maîtresse de maison** ont changé**.** Désormais, elle remet lors des entrées un kit linge de maison et le renouvelle toutes les deux semaines. Elle effectue un passage régulier dans les logements afin de remettre des produits d'entretien si besoin et s'assurer du bon entretien des logements par les ménages. Lors de ses interventions, elle privilégie le « faire avec » et, dans un objectif de travail en équipe, transmet ses observations aux travailleurs sociaux. Elle participe à la réunion d'équipe. Après chaque départ, elle assure la remise en état du logement et adapte l'équipement en fonction de la composition du ménage à accueillir. Elle assure également des visites techniques mensuelles. Ces dernières lui permettent de vérifier l'état du logement et se met en lien avec le bailleur et/ ou prestataires en cas de problème technique. Elle participe aux animations organisées par l'équipe.

Elle gère également, en collaboration avec une salariée du dispositif COORUS, les commandes, enlèvements, inventaires et gestion informatique de la Banque Alimentaire. Elle peut également être amenée à aider à remettre en état des logements sur les autres dispositifs (LOJI, COORUS).

L'éducatrice spécialisée et la technicienne de l'intervention sociale et familiale travaillent ensemble sur les mêmes situations dans un souci de complémentarité. L'accompagnement autour du relogement est effectué par l'éducatrice spécialisée (réorientation, partenaires, relais…) comme les demandes d'aides financières et le maintien/ouverture des droits. La technicienne de l'intervention sociale et familiale axe son accompagnement autour du quotidien, de la vie au sein de l'hébergement et de certaines démarches. Elle a également un rôle de soutien à la parentalité à la demande du ménage et/ou en fonction du repérage d'un besoin.

La visite à domicile est l'outil principal permettant la construction du lien de confiance, l'observation et l'évaluation de la capacité à habiter des ménages orientés.

Certains rendez-vous sont fixés au bureau situé rue de la Barbotière pour des raisons pratiques (accès internet, à un ordinateur, à l'imprimante) ou pour un besoin repéré de rappel au cadre et au règlement de fonctionnement.

Des accompagnements physiques à l'extérieur (démarches administratives et/ou repérage) sont parfois effectués souvent à la demande de la personne. Ceci lui permet d'être rassuré, de s'assurer de la bonne compréhension ou de pouvoir reprendre dans un 2ème temps. Bien sûr ceci a comme finalité de soutenir l'autonomie.

Enfin, des rencontres avec des partenaires en lien avec la situation peuvent également avoir lieu en fonction des besoins repérés par l'équipe et avec accord du ménage concerné (ex : rencontre avec l'école en cas de difficultés scolaires, mise en place d'un relais avec le CDAS de secteur, participation à des CAE ou CADEM organisés par les CDAS …).

3. L'ACTIVITE DE L'ANNEE 2022

L'année 2022 d'APPARTé a été marquée par deux événements majeurs :

- La reconduction de la convention entre la DDETS et la SEA35 pour la gestion des 39 places d'hébergement d'urgence que représente APPARTé,
- Et un renouvellement complet de l'équipe qui s'est achevé début 2023.

Après une période d'incertitude pour le service, c'est donc fort d'une confiance réaffirmée par la DDETS et un partenariat toujours efficace avec le SIAO35 que l'équipe renouvelée d'APPARTé a mené son activité.

Dans ce rapport d'activité, nous vous présenterons un état des lieux sur la fréquentation d'APPARTé et la typologie des personnes accueillies en rapport avec la mission, avant d'analyser l'évolution de l'offre de service, d'évaluer l'atteinte des objectifs fixés mais aussi de découvrir les points forts et limites encore existantes, avant de prendre connaissance des ambitions pour l'année 2023.

3.1 La Population

Taux d'occupation

2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
92,7 %	100,6 %	96,5 %	97 %	99%	96%	95%	92.5%

En 2022, APPARTé a accueilli **82 personnes soit 30 ménages** (42 ménages en 2021). 48 **personnes** sont des enfants (59%).

Cette année le **taux d'occupation est de 92.5%.** Ce taux, légèrement inférieur aux années précédentes est dû au fait que 2 hébergements n'ont pu être occupés pleinement sur l'année.

D'une part, des travaux importants (isolation, changement huisserie, électricité…) ont été effectués par le bailleur dans un appartement qui est par conséquent resté inoccupé pendant 3 mois. Fin septembre, les nouveaux accueils ont ainsi pu se faire dans des conditions plus décentes et dignes.

D'autre part, décision a été prise de ne plus accueillir de nouveaux ménages dans un hébergement au vu de l'état du logement (problème de sécurité : électricité, rouille, plafond du garage qui se détache…). Le propriétaire ne souhaitant pas effectuer de travaux car la maison est vouée à la démolition, des négociations ont été engagées pour une rénovation. N'ayant pu aboutir, le service a mis fin au contrat de location et a effectué une nouvelle demande d'hébergement auprès de l'AIVS début 2023 afin de retrouver une pleine capacité d'accueil.

Composition des menages :

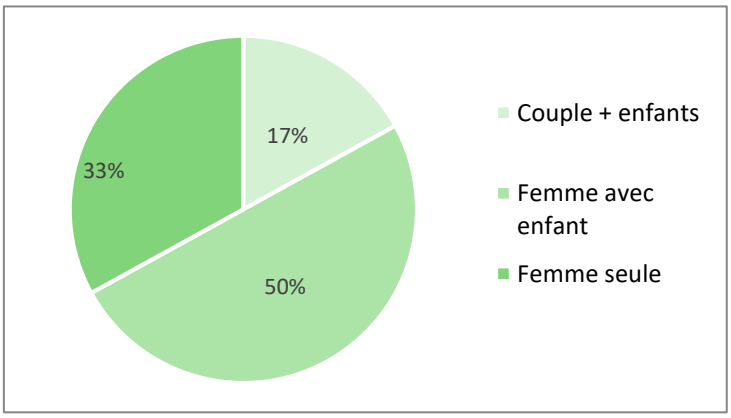

Composition des ménages accueillis sur APPARTé en 2022

Le projet d'APPARTé est l'accueil en priorité de familles. Ceci est mis en œuvre **puisque 67% des ménages sont des familles. 50% sont des familles monoparentales et exclusivement cette année des femmes seules avec leurs enfants**.

Même si le père est parfois présent, la mère est bien souvent seule dans la prise en charge des enfants. Gérer seule au quotidien ses enfants peut amener chez les mères un épuisement, une fatigue psychologique et physique accentuée par le manque de relais : éloignement ou rupture familiale, isolement social, réseau amical précaire. Elles doivent assurer seules par exemple les nombreux trajets en transport en commun pour amener les enfants à l'école ou la crèche qui peut être éloignée du logement. L'équipe d'APPARTé peut venir alors en soutien auprès de la maman et des enfants en proposant une écoute, des accompagnements physiques à certains rendez-vous ainsi que des orientations vers des structures d'accueil d'enfants (ex : halte-garderie, crèche, école…).

Si APPARTé est un dispositif destiné en priorité aux familles, il accueille également des **femmes seules** (10 femmes en 2022). En effet, le principe de co-hébergement nous amène à ouvrir la capacité d'accueil à des personnes seules (1 place disponible au sein d'un logement). Ces femmes ont bien souvent une activité professionnelle (7 femmes sur 10 occupent un emploi). L'accueil sur APPARTé leur permet ainsi de poursuivre leur emploi dans de meilleures conditions et de bénéficier d'un accompagnement de proximité quant à leur projet d'accès à un logement et l'ouverture ou maintien des droits.

Repartition par age :

	2019	2020	2021	2022
DE 0 à 3 ANS	13	15	14 (12%)	18 (22%)
De 3 à 17 ans	**34**	**41**	**43 (38%)**	**30 (36%)**
De 18 à 24 ans	**10**	**14**	**16 (14%)**	**9 (11%)**
De 25 à 59 ans	**36**	**34**	**40 (35%)**	**26 (31%)**
60 ans et plus	**1**	**1**	**0**	**0**

Cette année, APPARTé a accueilli 10% de plus d'enfants en bas âge (0 à 3 ans). 2 femmes ont accouché alors qu'elles étaient hébergées sur APPARTé. L'équipe apporte alors une attention particulière à l'équipement en matériel de puériculture (prêt de nacelle, transat, lit bébé, tapis et jeux d'éveil, matelas à langer…) et aborde avec la maman le suivi post-natal pour le bébé et pour elle-même.
Pour les enfants de 0 à 3 ans, aucun n'a de place en crèche, ce qui peut pénaliser l'insertion professionnelle des mères. L'équipe d'Apparté propose alors des orientations en halte-garderie, permettant ainsi aux mamans de « souffler » un peu et aux enfants d'avoir un lieu de socialisation.
Les enfants de 3 à 17 ans sont scolarisés dans des établissements à Rennes. Toutefois, cette année, une famille a été accueillie en avril et les enfants n'étaient pas scolarisés. Ces derniers étant non francophones, il a fallu accompagner la famille dans les démarches, notamment l'orientation vers le CASNAV[4] pour les tests, les accompagner au rendez-vous d'inscription au service enfance de la ville de Rennes puis prendre contact avec l'école. Les parents nous ont aussi sollicités pour remplir tous les documents administratifs de l'école et aider à la compréhension de certains documents (ex : règlement de l'école). La professionnelle d'APPARTé étant bien identifiée, elle a pu être l'interlocutrice de l'école qui a fait part de certaines observations.

[4] Centres académiques pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs

RESSOURCES A L'ENTREE ET A LA SORTIE :

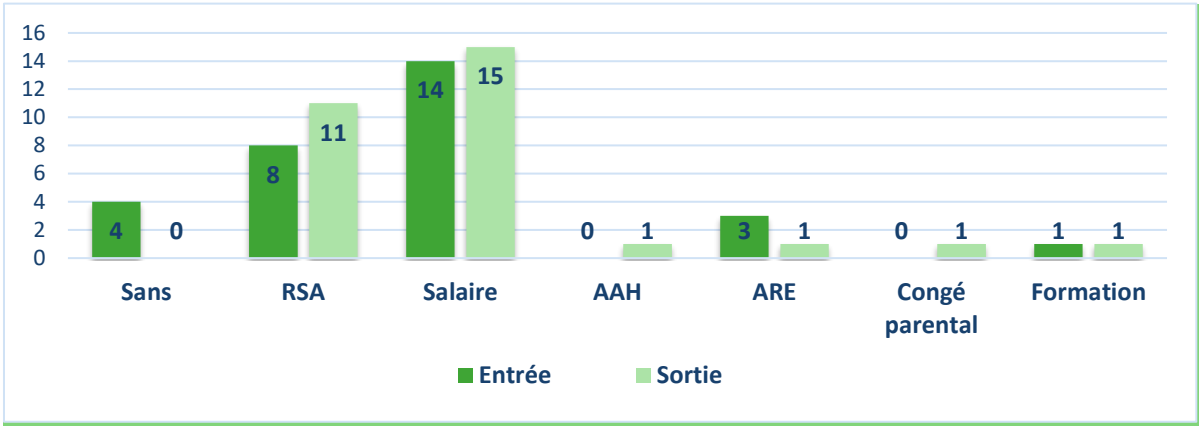

Nature des ressources dont disposent les ménages accueillis sur APPARTé en 2022

La tendance observée les 2 dernières années se confirme en 2022 à savoir qu'une majorité des personnes (50% contre 40% en 2021) a comme ressources un salaire souvent complété par la prime d'activité. Auparavant la ressource majoritaire était le RSA.

Nous pouvons constater également que 4 personnes étaient sans ressource à leur entrée sur APPARTé. Le fait d'être posée et accompagnée dans les démarches a permis l'ouverture de droit ou de trouver un emploi.

Les années passées, les personnes occupaient des emplois relativement précaires (mission intérim, temps partiel (ex : CDI 8H/semaine), horaires découpées et exigeant peu de qualification). Or cette année, nous observons une augmentation des contrats à temps plein (9 personnes sur 15) et seulement 1 personne en intérim. Les secteurs d'activité sont variés tels qu'agent de maintenance dans une école, opérateur en agro-alimentaire, maçon, aide à la personne en résidence. 3 personnes travaillent en entreprise d'insertion (Envie 35, Tribord et AIPR) en contrat aidé.

3.2 L'ACTIVITE DU DISPOSITIF

PROCEDURE D'ADMISSION ET PARTENAIRE ORIENTEUR

Depuis l'été 2019, c'est le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation d'Ille-et-Vilaine (SIAO35) qui centralise les demandes l'hébergement d'urgence adressées par les multiples partenaires. Le SIAO35 assure et confirme l'orientation des ménages vers APPARTé.

Quand APPARTé dispose de places vacantes suite à un départ, il transmet au SIAO35 le nombre de places et la typologie du futur ménage par le biais d'une fiche navette afin que le SIAO propose des situations correspondant aux critères. APPARTé contacte alors les travailleurs sociaux référents de ces situations afin de recueillir des éléments supplémentaires (ex : capacité du ménage à vivre en co-hébergement), actualiser les informations et s'assurer que des démarches soient enclenchées au niveau du logement.

Sur cette base, le dispositif confirme ou infirme l'orientation proposée à l'occasion d'une commission réunissant l'équipe et la Responsable de Service. Dans le cas d'une décision d'admission, l'information est transmise au SIAO et APPARTé contacte le ménage et/ou l'orienteur afin d'organiser l'entrée dans le logement.

La duree moyenne de sejour

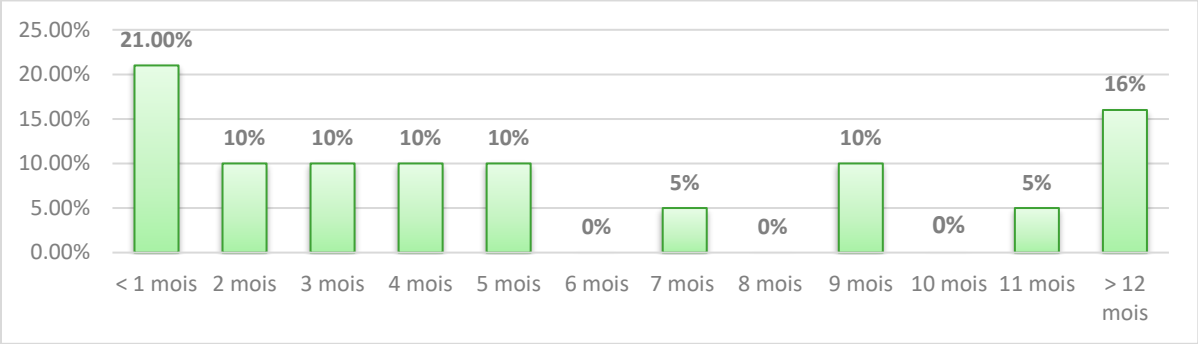

Durée moyenne de séjour des ménages accueillis sur APPARTé en 2022

61% des séjours ont une durée inférieure ou égale à 6 mois. La durée moyenne de séjour est de **6 mois** (5,5 mois en 2021). 2 situations sont restées sur APPARTé pendant 16 mois. Pour l'une il s'agit d'un problème de titre de séjour qui a bloqué l'accès à un logement HLM. Pour l'autre, c'est une jeune femme qui était en attente d'entrée en CHRS. Entre temps, son projet et sa situation ont évolué l'amenant finalement à intégrer le dispositif LOJI du PPI.

Types de sorties des menages accompagnes

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
CHRS	41%	46%	26%	25%	**21%**	**5%**
Logement	47%	36%	57%	75%	**45%**	**57%**

	Logement	CHRS	Résidence sociale	AIVS	Logement privé	115	LOJI	Hébergement solidaire	Logement parc privé	Résidence habitat jeune
2022	47%	5%	5%	5%	5%	10%	5%	10%	5%	5%

Types de sorties des ménages accompagnés sur APPARTé en 2022

Cette année, nous constatons une augmentation des accès à un logement, soit 57% des sorties : parc social HLM (9), AIVS (1), parc privé (1). Notons également une baisse importante des entrées en CHRS. Ceci peut s'expliquer par le fait que cette année APPARTé a accueilli plus de personnes en situation d'emploi (Cf : ressources). Les personnes ont donc des ressources suffisantes et montrent une certaine autonomie et des capacités à habiter qui ne nécessitent pas une étape intermédiaire telle que le CHRS. Par contre, le temps entre la validation du RSP[5] et la proposition de logement tend à augmenter. En effet, les actifs sont orientés vers Action Logement qui a des délais encore plus importants.

Pour certaines familles, l'accès à un logement a pu aboutir en mettant en place une mesure AVDL. Elle permet à la fois de sécuriser le futur locataire quand la situation est encore fragile et rassurer le bailleur.

4 femmes seules ont décidé de mettre fin à l'accueil sur APPARTé. 2 d'entre elles ont souhaité retourner vers le 115 (le principe de co-hébergement ne leur convenait pas). Pour les 2 autres situations, il s'agit de très jeunes femmes qui préfèrent l'hébergement chez des tiers, bien qu'incertain. Leur projet notamment professionnel n'étant pas bien défini, il leur est difficile de s'inscrire dans une démarche.

[5] Relogement social prioritaire

L'accès à un logement nécessite un accompagnement plus important. Il demande de nombreuses démarches telles que :

- l'instruction d'aides financières : loge accès, loca-pass, aide financière auprès de la CAF et du CCAS ;
- l'accompagnement pour l'assurance habitation, les devis pour l'équipement ;
- le changement d'adresse ;
- l'abonnement des fluides ;
- l'aide à l'emménagement : transport de mobilier et électro-ménager avec le véhicule utilitaire de la SEA35 ;
- la mise en place du relais avec le CDAS de secteur.

LA TYPOLOGIE D'ACCOMPAGNEMENT

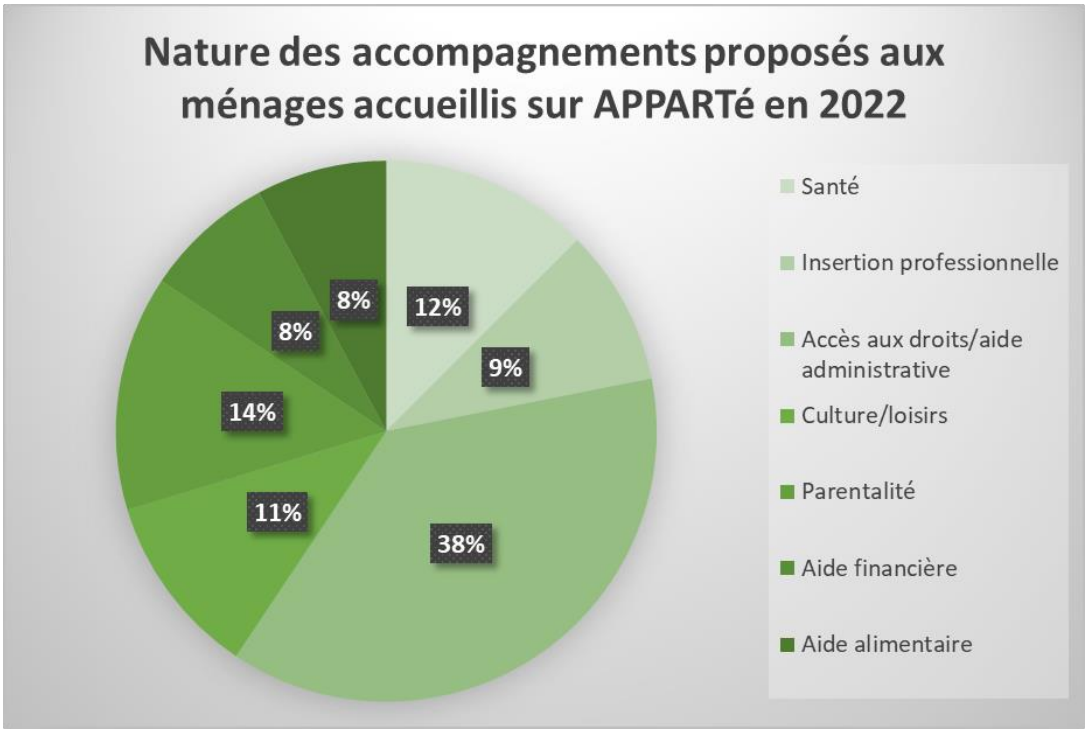

L'accompagnement proposé par l'équipe d'APPARTé est global et personnalisé. Certains domaines d'intervention sont proposés par une approche collective, tels que les loisirs/culture (ex : proposition de sorties communes, atelier cuisine…) lorsque d'autres sont vus individuellement.

Sur cette année 2022, les principaux axes d'accompagnement ont été :

- **L'accès aux droits et l'aide administrative** (ouverture ou maintien des ressources, de la couverture maladie, renouvellement du titre de séjour…),
- **La santé** (orientation vers les soins, lien avec la PMI, accompagnement au retour d'hospitalisation…)
- **La parentalité** (mise en place du mode de garde, informations et soutien, prêt ou don de jouets et équipement de puériculture, orientation et accompagnement à des actions collectives proposées par des partenaires (ex : accompagnement de 2 familles à un atelier d'éveil musical et de parcours de motricité proposés par le CDAS Kléber et le centre social Jeu de paume …).

L'accompagnement à la parentalité : M. et Mme X, et Linda 4 ans

Depuis juillet 2021, APPARTé accueille un couple et sa fille âgée de 4 ans. La famille était auparavant accompagnée par la CAO-ASIAO et l'enfant, Linda (prénom d'emprunt) par la PMI.

Les difficultés de Linda ont laissé penser dans un premier temps à un problème de surdité. Des examens à l'hôpital Sud et une consultation ORL au CAMSS kerveizia n'ont pas confirmé ce diagnostic.

APPARTé a alors été en lien avec la travailleuse sociale du CAMSP pour faire le lien et instruire un dossier MDPH.

Parallèlement, une orientation est faite par le médecin de PMI vers la plateforme départementale des troubles du neuro-développement qui a accordé une prise en charge pour un suivi en psychomotricité et un bilan neuropsychologique.

APPARTé a accompagné la maman dans la recherche de professionnels (psychomotricienne et neuropsychologue), dans la prise de contact et de rendez-vous. Des accompagnements physiques ont eu lieu pour les 1ers rendez-vous afin de rassurer la maman et expliquer clairement la situation au professionnel.

Parallèlement à ces prises en charge, Linda a pu être scolarisée dans une école rennaise en petite section mais uniquement 2 fois par semaine (lundi et mardi de 14h00 à 15h15). Afin de permettre à la maman de souffler et de proposer à Linda d'autres instances d'éveil, APPARTé et la PMI ont également orienté la famille vers un accueil en halte-garderie adaptée (Primevères à Noyal Chatillon). Linda y a été accueillie 3 après-midis par semaine (mercredi, jeudi et vendredi).

Des échanges très réguliers ont eu lieu avec les partenaires, notamment la PMI (médecin et puéricultrice) et Primevère, pour évoquer l'évolution de Linda en lien avec les différentes prises en charge mises en place.

Reconnu comme partenaire impliqué dans la situation, APPARTé a participé à l'équipe éducative de l'école (fonction de soutien pour la maman)

Malgré une évolution positive de Linda, la maman a pu exprimer à un moment une fatigue physique et psychologique se traduisant par exemple par des oublis ou confusion notamment des rendez-vous. Quant au papa, il était présent et soutenant mais du fait de son activité professionnelle il était moins disponible. Au vu de ces observations et suite à des échanges avec les parents, nous avons sollicité avec la PMI, le CDAS afin de mettre en place une intervention de TISF pour soulager les parents dans leur quotidien.

La famille a quitté APPARTé en mai 2022 pour accéder à un logement en résidence sociale. Un relais a été réalisé auprès de la travailleuse sociale de la résidence et du CDAS/PMI de secteur.

- **Accès loisirs** : Un des axes qu'APPARTé souhaite soutenir et développer est bien l'accès aux loisirs. Il prend bien souvent la forme d'action collective qui est une autre approche de l'accompagnement. Cette année, APPARTé a proposé :
  • 2 ateliers cuisine : Ces ateliers ont lieu à la cuisine du centre social de Cleunay et sont mutualisés avec les autres services de la mission Hébergement / Logement (ADEL, COORUS, LOJI). Le partenariat avec la Banque Alimentaire permet de récupérer des denrées qui sont complétées par quelques courses après élaboration du menu.
  • 2 Sorties à la mer (Les 4 août et 18 août) : 7 familles soit 19 personnes ont pu profiter d'une sortie à Saint-Malo et plage à Saint Méloir des Ondes.

  Voici quelques retours des participants qui illustrent à eux seuls les bienfaits et nécessité de telles actions :

  « C'était une belle journée. J'étais très heureuse. Je vous remercie beaucoup »

« Depuis l'arrivée de Louis, je n'ai pas eu de moments, seule, avec mes aînés. C'était donc l'occasion de pouvoir me retrouver avec M. et T. en sortie. J'ai donc fait garder Louis par ma tante.
Nous étions très ravis de pouvoir partager ce moment à la plage étant donné ma situation financière qui ne nous permettait pas de pouvoir partir en vacances. Chaque année leur père nous amenait à la plage et grâce à APPARTé, nous avons pu en profiter cet été malgré la séparation ».

« Pour moi cette sortie à Saint Malo m'a été très bénéfique de découvrir les sites historiques et la plage. Une sortie bien réussie »

- 1 sortie Opéra
  « J'ai trouvé que la sortie à l'Opéra était bien et amusant de sortir faire une activité. »

- Goûter de Noël
  « …je suis contente, les cadeaux sont bien… la prochaine fois ajoutez du temps et plus de danse ! »

LE NOMBRE DE PERSONNES ENTREES ET SORTIES PAR MOIS

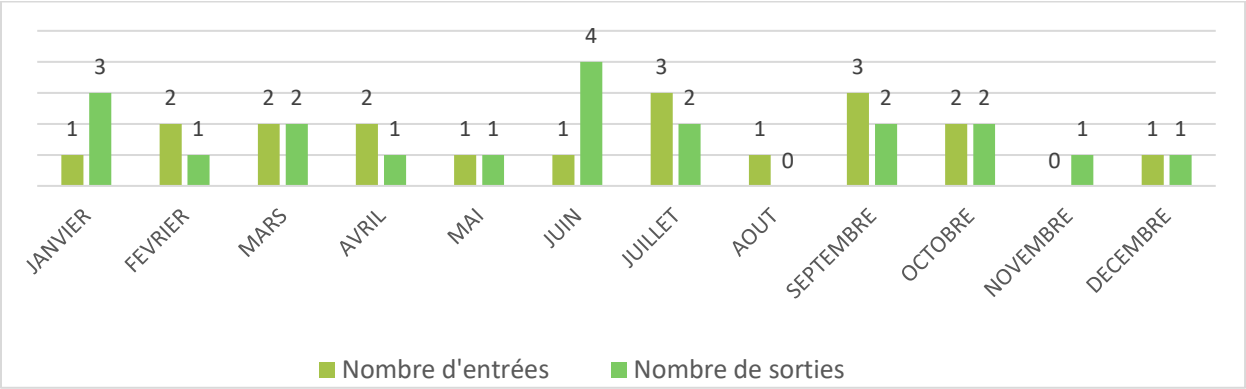

Nombre d'entrées et de sorties du dispositif APPARTé par mois en 2022

Les entrées et sorties sur le dispositif ont été régulières, avec pratiquement à chaque mois au moins 1 entrée et 1 sortie. Ces mouvements attestent de la dynamique engagée au sein du dispositif, **APPARTé assure en effet pleinement ses missions d'hébergement d'urgence.**

Chaque entré et sortie nécessite de la part de l'équipe **réactivité et mobilisation**. Par exemple en amont d'une entrée, il s'agit alors de remettre en état le logement, de l'équiper en fonction de la composition du futur ménage à accueillir, organiser l'entrée avec la personne, prendre contact avec le partenaire orienteur…

4. LES POINTS FORTS DU DISPOSITIF

La complémentarité des fonctions au sein de l'équipe permet la mise en œuvre d'un accompagnement social global qui favorise la fluidité sur le dispositif grâce à l'appui proposé aux ménages quant à leur projet.

La qualité des relations partenariales est l'une des forces d'APPARTé. Les champs d'intervention s'adaptant à chaque situation, les partenaires sont très divers. Il peut s'agir de professionnel de la petite enfance, de l'éducation nationale, du secteur santé, social, insertion professionnelle… Les professionnels d'APPARTé

proposant un accompagnement de proximité, ils peuvent être dans une fonction de médiation, d'intermédiaire qui permet de faciliter la mise en œuvre de démarches. Pour exemple, cette année, 2 mères de 2 enfants en bas âge souhaitaient participer à des cours de français. Il s'agit de trouver un mode garde pour les enfants puis de **coordonner** les 2 instances (CLPS pour les cours de français et halte-garderie) pour une réelle effectivité.

APPARTé étant intégré au sein du Pôle Précarité Insertion (PPI), le dispositif bénéficie de la proximité avec les autres dispositifs du pôle et du **travail en transversalité** qui s'y développe. Ainsi, **l'antenne SIAO - CAO du PPI** reste l'un des principaux orienteurs avec **58% des orientations en 2022**. De plus, on observe une **complémentarité sur la connaissance des publics accueillis**, notamment avec COORUS (droits des étrangers) et LOJI (public jeune) qui permet à l'équipe d'enrichir son approche. La proximité des services garantie la continuité dans l'accompagnement, facilite l'échange, le recueil d'information ainsi que l'organisation de l'entrée des ménages. Enfin, la majorité des personnes accompagnées bénéficie d'une **domiciliation auprès du service d'Election De Domicile** du PPI.

5. LES LIMITES DE NOS ACTIONS

LE CO-HEBERGEMENT : DES AVANTAGES ET DES INCONVENIENTS

APPARTé fonctionne sur un principe de co-hébergement. L'expérience a montré que le co-hébergement à trois ménages amenait plus de difficultés de co-habitation et une intervention plus importante de l'équipe dans un rôle de médiation. Ainsi, dans la mesure du possible APPARTé n'accueille que **deux ménages par appartement.**

Le co-hébergement a pu être **une raison de refus** par des ménages (ex : une femme seule ayant son enfant placé n'a pas accepté APPARTé car il lui était trop douloureux de vivre au quotidien avec d'autres enfants). Il s'agit également de **gérer la mixité homme/femme en étant attentif aux problématiques des personnes lors des orientations** (ex : une femme accueillie sur APPARTé et ayant été victime de violences conjugales a demandé à ne pas co-héberger avec un couple ou un père avec ses enfants).

Les modalités d'accueils **ne permettent pas d'héberger des personnes en trop grande fragilité psychique**.

Les différences de cultures, de rythmes sont également à prendre en compte et nécessitent parfois l'intervention des professionnels. Les **capacités à habiter** notamment en ce qui concerne l'entretien du logement varient d'un ménage à l'autre et peuvent créer des tensions. Dans ce cas, l'intervention de l'équipe est essentielle et l'objectif sera de proposer un accompagnement sur cette thématique.

En outre, le co-hébergement permet de **créer du lien, de la solidarité entre les personnes** ce qui est fortement apprécié puisque certaines d'entre elles sont assez isolées socialement, mais il peut également être un frein dans l'évaluation des capacités à entretenir un logement.

LES DELAIS D'ACCES AU LOGEMENT : L'ATTENTE

En ce qui concerne l'accès au logement, les constats restent les mêmes que les années précédentes.

Les délais d'attribution ou d'admission sont très variables et peuvent parfois être relativement longs. L'équipe doit alors accompagner les ménages dans la gestion de cette attente et adapter son accompagnement. Il s'agit alors d'évaluer la pertinence d'engager telle démarche ou suivi.

LES LIMITES DU PARTENARIAT

Comme expliqué précédemment le travail en partenariat fait partie intégrante de la pratique professionnelle. Toutefois, **l'absence de partenariat privilégié (ex : CAF, CPAM) ou le non partenariat (ex : Préfecture)** empêche certaines situations d'évoluer positivement ou dans un délai très très long. Les professionnels se trouvent alors démunis et doivent poursuivre leur soutien aux ménages concernés.

6. CONCLUSION ET PERSPECTIVES POUR 2023

L'année 2022 a été marquée par le **renouvellement de la convention entre la DDETS et la SEA35**. Après l'appel à candidature diffusé en début d'année, le portage **des 39 places d'hébergement d'urgence d'APPARTé** a été à nouveau confié à la SEA35 par le biais du Pôle Précarité Insertion**.**

Par ailleurs, le renouvellement de l'équipe a été un élément fort de cette année. Le contexte de l'emploi dans le secteur social ayant mené à des vacances de poste pendant plusieurs semaines, une réorganisation provisoire du travail s'est opérée autour d'une seule professionnelle. Malgré cela, le dispositif n'a jamais cessé de fonctionner. Deux nouvelles recrues sont venues rejoindre APPARTé durant l'été apportant toutes leur expérience.

L'année 2023 devra nous permettre de stabiliser l'équipe et de soutenir la construction d'une dynamique de collaboration en faveur du projet des personnes accueillies et accompagnées.

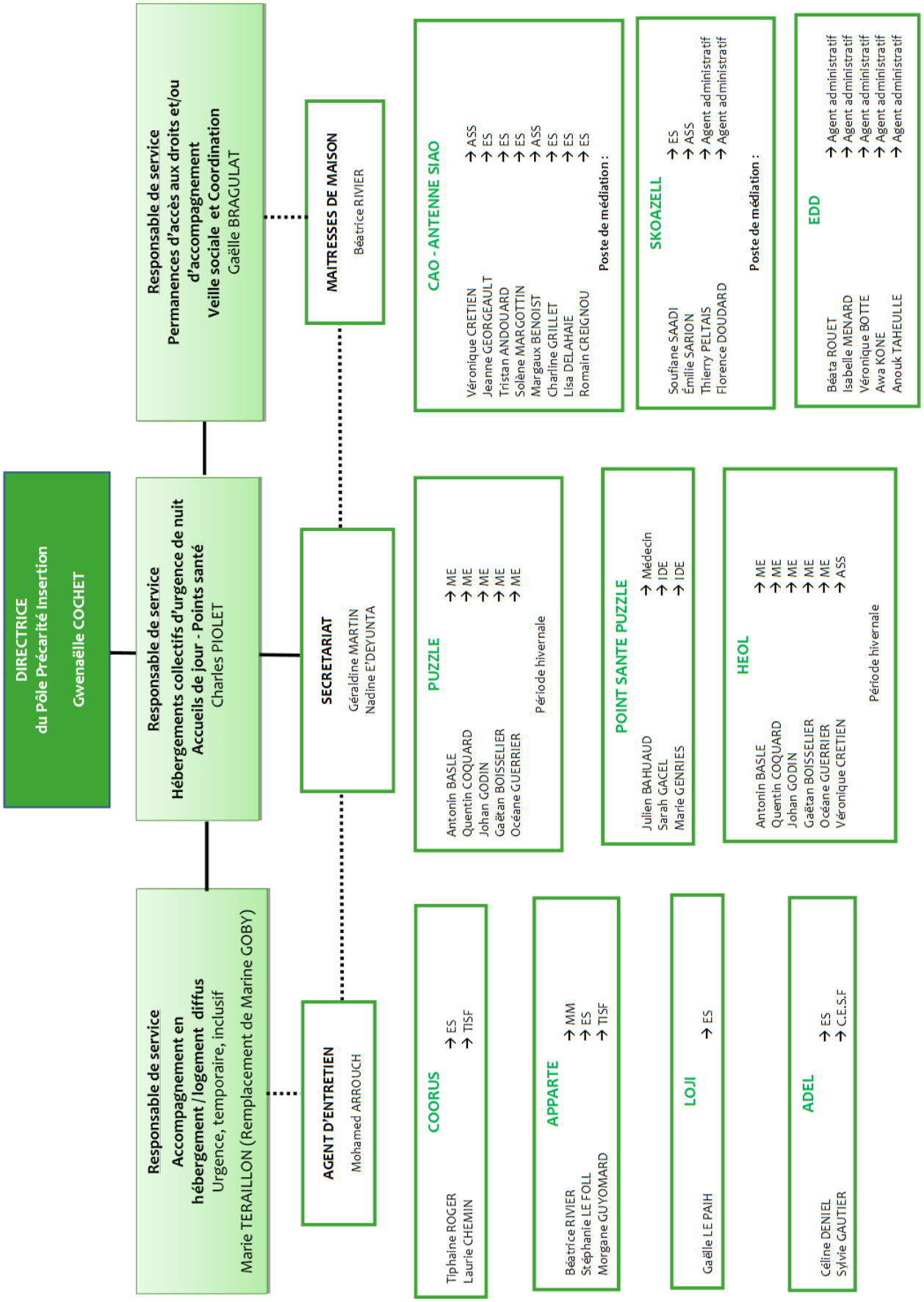
DIRECTRICE
du Pôle Précarité Insertion
Gwenaëlle COCHET
Responsable de service
Hébergements collectifs d'urgence de nuit
Accueils de jour - Points santé
Charles PIOLET
Responsable de service
Permanences d'accès aux droits et/ou d'accompagnement
Veille sociale et Coordination
Gaëlle BRAGULAT
Responsable de service
Accompagnement en hébergement / logement diffus
Urgence, temporaire, inclusif
Marie TERAILLON (Remplacement de Marine GOBY)
SECRETARIAT
Géraldine MARTIN
Nadine E'DEYUNTA
MAITRESSES DE MAISON
Béatrice RIVIER
AGENT D'ENTRETIEN
Mohamed ARROUCH
PUZZLE
Antonin BASLE → ME
Quentin COQUARD → ME
Johan GODIN → ME
Gaëtan BOISSELIER → ME
Océane GUERRIER → ME
Période hivernale
POINT SANTE PUZZLE
Julien BAHUAUD → Médecin
Sarah GACEL → IDE
Marie GENRIES → IDE
HEOL
Antonin BASLE → ME
Quentin COQUARD → ME
Johan GODIN → ME
Gaëtan BOISSELIER → ME
Océane GUERRIER → ME
Véronique CRETIEN → ASS
Période hivernale
CAO - ANTENNE SIAO
Véronique CRETIEN → ASS
Jeanne GEORGEAULT → ES
Tristan ANDOUARD → ES
Solène MARGOTTIN → ES
Margaux BENOIST → ASS
Charline GRILLET → ES
Lisa DELAHAIE → ES
Romain CREIGNOU → ES
Poste de médiation :
SKOAZELL
Soufiane SAADI → ES
Émilie SARION → ASS
Thierry PELTAIS → Agent administratif
Florence DOUDARD → Agent administratif
Poste de médiation :
EDD
Béata ROUET → Agent administratif
Isabelle MENARD → Agent administratif
Véronique BOTTE → Agent administratif
Awa KONE → Agent administratif
Anouk TAHEULLE → Agent administratif
COORUS
Tiphaine ROGER → ES
Laurie CHEMIN → TISF
APPARTE
Béatrice RIVIER → MM
Stéphanie LE FOLL → ES
Morgane GUYOMARD → TISF
LOJI
Gaëlle LE PAIH → ES
ADEL
Céline DENIEL → ES
Sylvie GAUTIER → C.E.S.F